

PASSEPORT
 CNI
 Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si non rattachement à COMEDDEC)

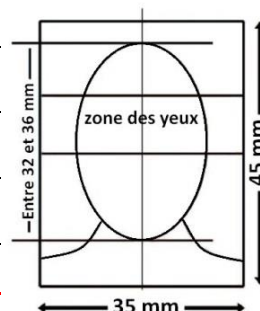
 Passeport (original+ photocopie)

 Carte d'identité (original + photocopie)

 Déclaration de vol (original)

 Déclaration de perte remplie
 1 photo d'identité de moins de 6 mois (non utilisée pour un

Non scannée, de format 35x45mm, sur fond clair, le visage occupant le centre de la photo et d'une hauteur allant de 32 à 36 mm, contrastée et sur laquelle vous devez être face, tête nue et droite, bouche fermée, sans lunette, visage dégagé (oreilles, front et sourcils visibles) sans barrette, ni serre-tête.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

 1 Justificatif de domicile, format papier, au nom du demandeur, datant de moins d'un an (original+photocopie)

- Une facture : (d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone fixe, portable, dernier avis d'imposition,...)
- Une quittance de loyer uniquement si elle émane d'une agence immobilière ou d'un bailleur social

 Si Majeur hébergé

- Une attestation d'hébergement précisant depuis quelle date vous êtes hébergé (e)
- Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins d'un an (original + photocopie)
- Pièce d'identité de l'hébergeant (original + photocopie)

 Si mineur

- Pièce d'identité des parents (original + photocopie)
- Jugement de divorce le cas échéant (original + photocopie)
- Si garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité des 2 parents (original + photocopie)

 En cas d'ajout de

- Nom d'épouse : acte de naissance avec la mention du mariage ou acte de mariage (de moins de 3 mois)
- Nom d'usage : jugement de divorce (original + photocopie)
- Nom d'usage pour mineur : attestation de l'autre parent précisant son accord pour l'apposition du nom d'usage retenu + photocopie de sa pièce d'identité (original + photocopie)
- Veuvage : acte de décès du conjoint

- **Document prouvant la nationalité française** (décret de naturalisation, certificat de nationalité,...) (original + photocopie)

PASSEPORT	CNI
Passeport périmé ou à remplacer	Carte d'identité perdue ou volée
<p style="text-align: center;">Timbre fiscal achat au bureau de tabac / presse, centre des impôts ou sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr pas d'achat possible en mairie</p> <p> <input type="checkbox"/> 86 € pour les majeurs <input type="checkbox"/> 42 € pour les 15-17 ans <input type="checkbox"/> 17 € pour les 0-14 ans </p>	<p style="text-align: center;">Timbre fiscal achat au bureau de tabac / presse, centre des impôts ou sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr pas d'achat possible en mairie</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 25 €</p>

ATTENTION :

Votre dossier doit **IMPERATIVEMENT** être complet pour être traité.

Liste des 36 communes équipées d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et de carte nationales d'identités en Haute-Savoie

Abondance ; Alby-sur-Chéran ; Annecy ; Annecy-le-Vieux ; **Annemasse - 04 50 95 07 00** ;
Boège ; Bonneville ; Chamonix ; Cluses ; Cran-Gevrier ; Cruseilles ; Douvaine ; Epagny-Metz-
Tessy ; Evian ; Faverges ; Fillière (Thorens-les-Glières) ; Frangy ; **Gaillard - 04 50 39 76
30** ;
La Roche-sur-Foron ; Morzine ; Passy ; Perrignier ; **Reignier - 04 50 43 40 03** ; Rumilly ;
Saint Gervais ; Saint Julien en Genevois ; Sallanches ; Sciez ; Seynod ; Seyssel ; Taninges ;
Thônes ; Thonon-les-Bains ; Valleiry ; **Vétraz-Monthoux - 04 50 37 32 09** ;
Ville-la-Grand - 04 50 84 24 24

Mairie de VÉTRAZ-MONTHOUX

Horaires des permanences CNI/Passeports

Lundi et mercredi : 9h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30

Mardi et jeudi : 14h00 à 16h30

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

Samedi : 9h00 à 11h30

Aucun titre ne sera enregistré, ni remis en dehors de ces horaires

Mairie de Vétraz-Monthoux – 04 50 37 32 09 – www.vetraz-monthoux.fr

Vous pouvez prendre rendez-vous par internet pour déposer une demande de CNI et/ou Passeport : <https://rendezvousonline.fr/>

Renseignements

Vous pouvez remplacer le document CERFA papier par une **pré-demande en ligne** en vous créant un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

- 3 étapes :
- 1 Je crée mon compte sur le site : <https://ants.gouv.fr>
 - 2 Je remplis le document « pré-demande »
 - 3 J'imprime le récapitulatif et je le présente lors de mon RDV Passeport

En cas d'empêchement merci de nous contacter au 04.50.37.32.09
Tout retard de plus de 20 minutes entraînera l'annulation de votre RDV.

Lors du dépôt du dossier de passeport et/ou de la CNI en mairie, **présence obligatoire du demandeur majeur et mineur.**

Lors du retrait du passeport et/ou de la CNI en mairie, **présence obligatoire du demandeur majeur.**

La **présence du mineur est obligatoire uniquement** pour le retrait du passeport s'il a **plus de 12 ans**